

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2000

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA COMMUNE D'ALLEGRE EN STATION HYDROMINERALE

AVIS

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, souligne les efforts importants réalisés par la commune d'Allègre pour se doter des équipements nécessaires au classement en station hydrominérale et émet un sursis à statuer dans l'attente :

- de la conduite à son terme de la procédure d'instauration des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable (inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques) ;
- d'informations complémentaires concernant les rejets et le devenir des boues de la station thermale Les Fumades."

COPIE CONFORME